

# Comité de suivi du PPA de Rennes Métropole

Le 14 décembre 2020 compte-rendu

Le diaporama de la réunion est joint au présent compte rendu. La liste des participants est jointe au présent compte rendu.

M. le secrétaire général ouvre la réunion. Les représentants de la DREAL se présentent.

#### Introduction

M. le secrétaire général indique que cette réunion se déroule à une période charnière permettant de réaliser un premier bilan du second PPA, prorogé de 18 mois, et d'aborder le diagnostic et les enjeux du 3ème PPA. Il rappelle que Rennes Métropole est sorti du contentieux européen.

Il précise que le 3ème PPA est élaboré avec les élus du territoire, et vise à aller plus loin que le seul respect des normes réglementaires actuelles.

M. le secrétaire général passe la parole aux élus référents.

M Dehaese (Vice Président à Rennes Métropole en charge du Climat et de l'Energie) rappelle que Rennes Métropole est membre actif du comité de pilotage de PPA, et que la métropole a introduit dans ses documents cadres plusieurs mesures favorables à la qualité de l'air, notamment dans ses PLUi, et PDU (plan de déplacement urbain). Le PCAET répond aussi à certaines questions de qualité de l'air sur son territoire.

Il rappelle l'importance d'associer les citoyens : il souligne l'initiative Ambassad'air de la Ville de Rennes et l'implication de Rennes Métropole dans le programme AQMO.

M. Nadesan, (adjoint Ville de Rennes en charge de la Santé) rappelle que la pollution cause près de 50 000 décès prématurés par an en France. C'est un enjeu prioritaire pour le territoire rennais. Il explique que les facteurs principaux sont les mobilités, le secteur du bâtiment et l'agriculture.

Les réflexions du 2nd PPA ont permis de nourrir les politiques publiques qui participent à l'amélioration de la qualité de l'air telles que la 2nde ligne de métro, le remaniement des lignes de bus ou des expérimentations comme "Terre de source". Le PPA apporte également des éléments de suivi sur l'évolution de la qualité de l'air. Il souligne l'intérêt d'un travail en collaboration avec l'État pour traiter le sujet de la qualité de l'air. Il rappelle l'importance de l'action des collectivités mais aussi la nécessaire mobilisation des acteurs privés.

Il remercie l'État pour son état d'esprit positif et ambitieux.

M. le secrétaire général passe la parole à la DREAL pour l'exposé.

#### **Présentation**

Mme Paisant-Béasse précise l'ordre du jour de la réunion, avec un focus sur les réalisations du 2nd PPA, une explication de la méthodologie d'élaboration du 3ème PPA, puis la présentation du diagnostic et des enjeux.

Elle précise que la sortie du contentieux européen est intervenue en 2017 suite à 3 années sans dépassement. Cette absence de dépassement conduit à un 3ème PPA de type préventif, avec des actions de mobilisation et de sensibilisation qui seront proposées.

#### Retour sur les actions du second PPA

M Dambre expose la liste de grandes actions réalisées dans le 2nd PPA et commente les actions suivantes

- Le renforcement des contrôles sur l'incinérateur de Villejean a permis de s'assurer de manière plus soutenue du bon fonctionnement de cet outil industriel situé en intra-rocade. Dans le cadre de ces contrôles, des pollutions extérieures ont pu être identifiées et recherchées en 2017 avec l'appui d'Air Breizh.
- La mise en place d'une réglementation départementale, par arrêté préfectoral, contre le brûlage à l'air libre. Cette initiative a ensuite été dupliquée dans d'autres départements. Le brûlage est une des pratiques de combustion les plus émissives.



- L'élaboration du Plan de déplacement urbain de Rennes Métropole (PDU 2020-2030) a intégré la question de la qualité de l'air en lien avec les objectifs du PPA. Ce croisement des exercices de planification apporte une synergie dans leurs bénéfices respectifs.
- Le programme Ambassad'air, porté par La Ville de Rennes avec la MCE a permis une implication citoyenne responsable et accompagnée sur le plan pédagogique et scientifique, avec l'appui d'Air Breizh.

# Focus sur les actions du domaine routier

Au cours du second PPA, une dizaine d'actions ont été menées dans le domaine routier. M Dambre détaille les actions suivantes :

- étude relative à l'abaissement des vitesses sur la rocade qui visait à évaluer les conséquences d'une réduction des vitesses sur la qualité de l'air. Il en ressort qu'une vitesse de 70 km/h ne réduit pas, voire peut aggraver la pollution. Il a ainsi été décidé d'unifier la vitesse à 90 km/h sur l'ensemble de la rocade.
- L'étude de 2018 de spatialisation du dioxyde d'azote a permis de mieux comprendre la décroissance de la pollution en fonction de l'éloignement des voies. La pollution décroît fortement (30 à 40 %) dans les 50 premiers mètres, et retrouve un niveau de pollution de fond entre 150 et 200m.
- L'étude de 2019 sur les voies de l'extra-rocade a permis de constater que les grandes voies routières de la métropole peuvent révéler des comportements similaires à la rocade en matière de niveaux de pollution, et d'exposition à la pollution des zones attenantes qui conduit à identifier un point de vigilance sur l'urbanisation aux abords de l'ensemble des voies très circulées comme les avenues ou boulevards urbains.

Les autres études ont permis notamment de vérifier que les véhicules légers au diesel sont le principal facteur d'émissions de polluant sur les axes routiers de l'agglomération rennaise. En outre le dioxyde d'azote reste le polluant le plus représentatif pour étudier le domaine routier, et le benzène (régulièrement mesuré) est moins pertinent.

M. le secrétaire général ouvre un premier temps d'échange avec les participants.

M Neveu de l'AUTIV (association des usagers des transport d'Ille-et-Vilaine) demande si la coulée verte entre la Landes du Breuil et Pont Lagot est prévue le long de la rocade pour tenir compte des enseignements de l'étude de spatialisation.

M Dehaese explique que l'étude visait à améliorer la connaissance mais qu'il n'est pas possible d'agir sur les bâtiments existants. Cependant, dans le cadre de l'urbanisation future, le PLUi a prévu une bande de vigilance le long des voies à fort trafic

M Nadesan complète en différenciant l'existant et les aménagements futurs. Il souligne aussi que les conclusions de cette étude sont à ajuster en fonction de la topographie et du contexte local.

Il rappelle que la logique des ceintures vertes est prise en compte à l'échelle de la métropole depuis longtemps.

M Bard, adjoint à Thorigné-Fouillard, demande si des données de décroissance de la pollution ont été acquises durant les périodes de confinement, et s'il ne faut pas encourager le télétravail.

M. le secrétaire général rappelle que la question du télétravail appartient à chacun des employeurs publics et privés.

M Lefeuvre rappelle qu'Air Breizh a publié une note lors du premier confinement qui constate une baisse de 62% de la pollution au dioxyde d'azote en comparant les mois de mars 2019 et 2020.

M Dambre indique que ces données sont à approfondir en les multipliant et en les confrontant aux résultats des autres régions.

### Le 3ème PPA

Mme Paisant-Béasse précise que l'obligation d'instaurer un PPA de type préventif sur les polluants à risque est lié au critère de population supérieure à 250 000 habitants.

Elle décrit les caractéristiques du territoire de Rennes Métropole, en soulignant la croissance démographique de 5000 habitants par an de la métropole qui atteindra 500 000 habitants en 2030.

Les besoins en terme de logements sont de l'ordre de 4000 logements par an. Les besoins en matière de mobilité sont également croissants avec des impacts à évaluer sur la qualité de l'air.

Elle liste enfin les documents de planification locaux que sont le PLUi, le PDU, le PCAET et le PLH.

Elle expose ensuite la méthode d'élaboration du 3ème PPA: les étapes déjà réalisées, les grandes phases et échéances, notamment la finalisation du projet de PPA en avril 2021, et son approbation en janvier 2022 suite à des consultations réglementaires.



Elle passe la parole à Air Breizh pour présenter l'association et ses outils.

M. Lefeuvre présente Air Breizh, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, sous tutelle du ministère de la transition écologique, dont les missions sont cadrées par un arrêté d'avril 2017.

Il expose le panel d'outils à disposition pour évaluer la qualité de l'air, avec les stations de mesures, l'inventaire des émissions biannuel et spatialisé, et la modélisation à l'échelle urbaine.

Il présente ensuite la localisation des stations de mesure à 'échelle de la Bretagne et de Rennes Métropole, ainsi que leur typologie.

#### Diagnostic de la qualité de l'air

M Dambre présente le diagnostic de la qualité de l'air sur la base des 3 outils utilisés par Air Breizh

- L'inventaire des émissions, recalculé tous les 2 ans avec une méthodologie actualisée, permet de connaître les volumes théoriques de pollution émise et de suivre les tendances. Son exploitation a permis de désigner certains polluants comme étant de moindre enjeu pour le 3ème PPA: le dioxyde de soufre, et les composés volatils. D'une manière générale, l'inventaire des émissions permet de constater une tendance à la baisse de l'ensemble des polluants, à l'exception de l'ammoniac
- Les mesures par les stations fixes permettent également de désigner les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les métaux lourds, et le benzène comme polluants à moindres enjeux dans la mesure où ils respectent tous la réglementation et approchent des objectifs de qualité qui permettent de considérer leurs impacts sanitaires comme maîtrisés.
  - Les stations fixes apportent des informations sur le dioxyde d'azote, et les particules fines, qui bien que respectant les normes réglementaires, ne sont pas exempts d'impact sanitaire aux niveaux mesurés. Les tendances sont également à la baisse sur ces deux polluants.
  - Il est noté que les particules fines sont responsables des épisodes de pollution constatés ces dernières années, notamment en hiver et au printemps (les sources de particules responsables des épisodes de pollution sont multiples, et souvent additionnées à des pollutions issues des territoires voisins).
  - L'ozone est décrit comme un polluant sur lequel une veille doit être instaurée, notamment pour les périodes caniculaires.
- La modélisation apporte des informations plus précises sur les niveaux de pollution en tout point du territoire de Rennes Métropole. Le rapport complet exposant les modalités d'élaboration de ces cartes sera disponible dès le 15 décembre sur le site internet d'Air Breizh.

L'exercice de modélisation 2016 – 2018 permet de retenir une population exposée à un risque de dépassement sur le dioxyde d'azote de 150 à 750 personnes, et l'absence de population exposée sur les particules fines, en comparaison aux normes actuelles.

Un focus est réalisé sur le polluant ammoniac et sa spécificité de se transformer en particule secondaire sous l'effet de réactions chimiques dans l'atmosphère. L'ammoniac est émis principalement par les activités agricoles, et notamment au printemps.

Les pesticides intègrent le diagnostic du 3ème PPA, bien que n'étant pas réglementés à ce jour. L'étude nationale exploratoire ANSES / INERIS / ATMO France apporte un premier élément factuel de connaissance, notamment grâce à l'instrumentation de 4 sites bretons pendant un an (dont un à Mordelles sur le territoire de Rennes Métropole). Il est précisé que seul 25 substances pesticides ont été détectées sur les 75 recherchées.

M. le secrétaire général ouvre le second temps d'échange avec les participants.

M Dehaese synthétise ce diagnostic en expliquant que de nombreuses substances polluantes ne sont pas ou peu présentes sur le territoire de Rennes Métropole, et qu'il s'agit de se concentrer sur les polluants à risque. La particularité de ce diagnostic réside dans le choix de retenir les pesticides. C'est en cohérence avec les choix de la majorité métropolitaine qui a acté la sortie des pesticides de synthèse à échéance courte. Il retient également que des évolutions des pratiques agricoles seront à penser pour mieux maîtriser les impacts

Il retient egalement que des evolutions des pratiques agricoles seront à penser pour mieux maîtriser les impacts de l'ammoniac.

M Nadesan confirme cette ambition de sortie des pesticides mais souligne qu'il faut différencier ce qui est mesuré dans l'air, et ce qui est réellement émis sur le territoire métropolitain. Il indique également que le PPA doit nous aider à comprendre pour alimenter nos politiques publiques mais aussi à mobiliser les autres acteurs.



Mme El Dib, conseillère municipale à Cesson-Sévigné, demande si les mesures spatiales du NO2, réalisées dans le cadre du 2nd PPA, ont été complétés par d'autres études pour d'autres polluants (particules fines et COV car émis par les véhicules à essence), chacun des polluants ayant un comportement spécifique.

M Lefeuvre explique qu'une étude cofinancée par Rennes Métropole et l'État est en cours pour les particules fines mais est à caler en fonction d'un calendrier bouleversé par la crise sanitaire. Les mesures ont eu lieu en septembre 2020 et l'exploitation est en cours. Les COV ne sont pas étudiés à ce jour.

M Dehease rappelle que des études ont eu lieu également sur le benzène, mais que ce polluant n'est pas préoccupant à ce jour.

M Alexandre, directeur adjoint de la DREAL précise qu'il faut hiérarchiser les études en fonction des enjeux et du besoin d'amélioration en matière de qualité de l'air.

M Bard, adjoint à Thorigné-Fouillard, souligne que les effets sanitaires existent en dessous des normes françaises puisqu'elles ne sont pas alignées sur les attentes de l'OMS. De plus, il n'existe pas de seuil sans effet. M Alexandre explique que depuis la sortie du contentieux européen, le PPA devient préventif, et que le 3ème PPA ira plus loin que le simple respect des normes réglementaires pour continuer à réduire les risques relatifs à la santé.

M Kermarrec, de la mairie de Bruz, demande s'il est possible d'exploiter la modélisation pour prévoir les conséquences d'une usine ou d'un aménagement sur la qualité de l'air.

M Dambre rappelle l'objet précis de la commande à savoir la modélisation de l'ensemble de Rennes Métropole sur une période donnée.

M Lefeuvre confirme cette commande, et précise que le modèle de modélisation peut être appliqué à des études particulières.

### Enjeux de qualité de l'air du 3ème PPA

M Dambre introduit les facteurs d'évolution prévisible aux échéances du 3ème PPA :

- L'indice ATMO évolue au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et devient plus sévère dans l'attribution des indices de qualification de la pollution. Un lien internet est partagé avec les participants pour télécharger une plaquette explicative élaborée par le ministère de la transition écologique : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/IndiceATMO\_fiche\_BAT-web.pdf
- Des évolutions normatives sont également attendues sur les particules fines PM2,5 dans les années du PPA, sans date précise connue. Elles concerneront les normes en moyenne annuelle.
- Un déplacement des stations de mesure d'Air Breizh dans les 5 années du 3ème PPA pourrait apporter un biais dans le suivi de la pollution. A ce sujet, M. le secrétaire général précise qu'une demande a été formalisée auprès des services nationaux en charge de la qualité de l'air pour disposer de stations supplémentaires et conserver des stations existantes qui permettront de suivre l'impact de la seconde ligne de mêtro avec le même référentiel.

Mme Paisant-Béasse présente ensuite les enjeux du 3ème PPA, en expliquant que chaque enjeu est complété de pistes d'actions pour guider le futur plan d'action du 3ème PPA :

# Enjeux d'abaissement des concentrations en polluants :

Limitation des émissions liées à la rocade et aux pénétrantes

- \* En période de jours ouvrés d'une part : Enjeu d'abaissement des concentrations au cœur des voies pour les usagers réguliers de la rocade et des pénétrantes, dans le contexte d'augmentation annuelle du trafic, notamment dans les périodes de trajet domicile travail occasionnant des congestions quotidiennes.
- \* En période d'épisode de pollution d'autre part :Enjeu de mise en œuvre des mesures d'urgence pour un abaissement important des concentrations en NO₂ et particules liées à la rocade et aux pénétrantes

Abaissement des concentrations aux abords des voies très circulées en zone urbaine dense

- \* Identification des secteurs concernés sur Rennes Métropole »
- \* Abaissement des émissions compatible avec les actions prévues au PDU 2020-2030

Abaissement des concentrations en particules fines primaires issues des autres secteurs que le transport

\* Abaissement des émissions liées au chauffage résidentiel fortement émissif



- \* Abaissement des émissions liées à l'industrie à proximité des zones densément urbanisées
  - \* Suppression des émissions liées au brûlage à l'air libre non réglementé

Abaissement des concentrations en particules fines secondaires issues du secteur agricole

- \* Abaissement des émissions d'ammoniac sur le département par une amélioration des pratiques
- \* Consolider le dispositif de gestion des épisodes de pollution

#### Enjeux d'amélioration de la connaissance :

Adaptation du réseau de surveillance de la pollution sur Rennes Métropole. Objectif de disposer d'un réseau de surveillance pertinent, stable dans le temps, et en adéquation avec les exigences nationales

Suivi de la qualité de l'air sur le territoire du PPA. Poursuivre l'amélioration de la mesure de la qualité de l'air sur Rennes Métropole. (dont pérennité de l'outil de modélisation intégrant un modèle trafic actualisé).

"Renforcement du porter à connaissance sur la qualité de l'air pour les documents de planification

Amélioration des connaissances sur les particules fines (dispositif CARA)

Amélioration de la connaissance sur les pesticides dans la continuité de l'étude exploratoire nationale sur les pesticides

#### Enjeux de sensibilisation et de mobilisation :

Sensibilisation des publics jeunes pour anticiper leur entrée dans la vie active avec prise en compte des pratiques favorables à la qualité de l'air

Pédagogie autour de l'usage des micro capteurs et des données partagées par les particuliers.

Mobilisation des citoyens et professionnels pour partager et transmettre du savoir et les impliquer localement dans des actions favorables à la qualité de l'air

#### Prochaines échéances :

Mme Paisant-Beasse expose les prochaines échéances de l'élaboration du PPA, qui vise une approbation en février 2022, et complète en détaillant les prochains échanges prévus avec le comité de suivi, avant fin avril 2021 puis à l'issue de l'enquête publique, et enfin tout au long de la vie du 3ème PPA, notamment pour le bilan à miparcours.

Elle sollicite les membres du comité de suivi pour contribuer au programme d'actions du 3ème PPA.

M. le secrétaire général ouvre le troisième temps d'échange avec les participants.

M Neveu, membre de l'AUTIV, demande si la densification des logements et l'augmentation des déplacements sur Rennes Métropole (métro, bus), notamment sur Via-Silva ne va pas engendrer beaucoup d'impacts sur la qualité de l'air.

M Nadesan rappelle que le plan de mandat prévoit une forte augmentation de la desserte en transport en commun (tram bus, bus propres électriques en centre urbain et gaz en extra-rocade).

M DEHEASE complète avec les mesures prévues au Plan de déplacement urbain de Rennes Métropole qui valorise le covoiturage, et souhaite expérimenter une circulation plus fluide des bus sur les bandes d'arrêt d'urgence.

M Alexandre confirme la mise en place de voies réservées sur la RN 137 pour les transports en commun jusqu'au giratoire de l'Alma.

Mme Deleume, membre du CESER, demande si l'évolution des normes sur l'ammoniac est connue ?

M Dambre répond que les normes sur l'ammoniac émaneraient de la révision des normes européenne dont l'échéance n'est pas connue à ce jour, avant d'être retranscrites en droit français.

Mme Deleume questionne sur les études à venir sur l'incinérateur de Villejean.

M Dehaese rappelle que l'UIOM de Villejean s'arrêtera en 2022 pour des travaux jusqu'en 2023 avec une rénovation complète de l'installation. Le groupe de travail avec les riverains examine le plan de surveillance de la qualité de l'air. Les conditions n'ont pas permis de le réunir en 2020. Il est prévu de mesurer le niveau de fond en l'absence de fonctionnement de l'usine.

Mme Le Roux pour COBEN (confédération bretonne pour l'environnement et la nature) revient sur les pesticides et demande la prochaine étape prévue.

Mme Paisant-Béasse rappelle l'implication de la Bretagne dans l'étude nationale exploratoire, et l'attente des résultats précis et les conclusions de cette étude. Elle explique que la DREAL s'est positionnée auprès du niveau national pour être associée aux suites de cette étude.



M. le secrétaire général propose d'échanger avec les membres du comité de suivi sur le principe de la déclaration d'intention relative à la procédure de concertation préalable du public.

M Dambre expose les contours réglementaires de la déclaration d'intention.

Il s'agit d'un document réalisé par le maître d'ouvrage, ici l'État, qui précisera les modalités de concertation préalable prévues avec le public. Il devrait être publié en janvier 2021.

M. le secrétaire général complète en expliquant que cette déclaration d'intention formalise aussi la volonté de l'Etat de réaliser de son propre chef une évaluation environnementale du 3ème PPA.

Mme Paisant-Béasse justifie cette décision volontaire d'une évaluation environnementale pour améliorer le PPA, et précise qu'un prestataire a été retenu pour accompagner ces démarches.

M Le Lety de la MCE pose une question au sujet de la création des zones à faibles émissions annoncée par la ministre de la transition écologique.

M Dambre et M Dehaese précisent qu'à ce jour, pour Rennes Métropole il n'y a pas d'obligation en la matière. M. Dehaese précise que la Métropole regarde le sujet des Zones à faible émission pour la mobilité (ZFEm) avec le souci qu'elles ne deviennent pas des zones d'exclusion sociale qui desserviraient d'autres politiques publiques. Par ailleurs, il indique qu'il existe de nombreux autres outils et engagements pour que la qualité de l'air continue à s'améliorer.

M Nadesan appuie les propos de M. Dehaese en précisant que les outils doivent être choisis en cohérence avec les enjeux sociaux. Par ailleurs, bien que le cadre de la concertation ne soit pas encore stabilisé, il approuve le principe d'associer les habitants en amont.

M. le secrétaire général remercie les participants et clôt la réunion.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général

Ludovic GUILLAUME